

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 CDF NATIONAL 125-250-450



MOTO-CLUB : MOTO CLUB BRIOCHIN

E-MAIL : martialbriens@orange.fr

TÉLÉPHONE : 06 07 10 82 32

ORGANISATEUR TECHNIQUE : MARTIAL BRIENS

N° D'ÉPREUVE FFM : 626

DATE : 02 JUIN 2024

LIEU : DOUVENANT - SAINT BRIEUC

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Gilbert BOUTEILLER	Licence : 004918
Délégué FFM	Leslie QUINCE-LEGER	Licence : 215118
Membre du Jury	David GEFFRAY	Licence : 048611
Membre du Jury	Gaël FOURE	Licence : 420476
Commissaire technique responsable	Christian BLANCHEMAIN	Licence : 047760
Responsable du chronométrage	Véronique NARVOR	Licence : 191631

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

Seules la (les) catégorie(s) dont la case est cochée est (sont) prévue(s) sur l'épreuve.



DÉLÉGUÉ FFM	Marc GUEDON - Lic 029982	Patrick MALRIC - Lic 016304	Leslie QUINCE-LEGER - Lic 215118
AGE DES PILOTES	18 ANS (dans l'année)	13 ANS (en 125) / 15 ANS (en 250)	15 ANS
LICENCES	PILOTES TITULAIRES D'UNE LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA FFM : INTER / LUE / NJ / NGO		
CYLINDRÉES	125 CC 2T	CLASSE 2 ET 250 CC 2T	CLASSES 3 ET 4
PLAQUES ET NUMÉROS	125	CLASSE 2 250 250 CC 2T 250	450

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Mme Isabelle Coudert

Nombre de secouristes 12

Hôpital le plus proche Yves Le Foll

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 7 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site VALLEE DE DOUVENANT

Adresse SAINT BRIEUC / LANGUEUX

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1780

Largeur minimum de la piste 6

Largeur de la grille 30

Longueur de la ligne droite de départ 95

Nombre d'OCP* 25 + 5

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 45

En manche : 45



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 27/03/2024

MOTO CLUB BRIOCHIN

BRIENS MARTIAL

59 rue des sports

22590 PORDIC

VISA DE LA LIGUE

DATE: 28/03/2024

LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE DE BRETAGNE

18 rue Pierre de Coubertin - Brézillet

22440 PLOUBAGAN

☎ 02 96 78 25 77

ligue.moto.bretagne@orange.fr

SIRET 319 357 264 00030 - APE 9312Z

VISA DE LA FFM

DATE: 07/05/2024

NUMÉRO: 24/0509



74 Avenue Parmentier

75011 PARIS

01 49 23 77 00

ffm@ffmoto.org

ffmoto.org

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : MOTO CLUB BRIOCHIN

E-MAIL : martialbriens@orange.fr

TÉLÉPHONE : 06 07 10 82 32

ORGANISATEUR TECHNIQUE : MARTIAL BRIENS

N° D'ÉPREUVE FFM : 626

DATE : 02 JUIN 2024

LIEU : DOUVENANT - SAINT BRIEUC

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	Gilbert BOUTEILLER	Licence : 004918
Président du Jury ou Arbitre* -----	Leslie QUINCE-LEGER	Licence : 215118
Membre du Jury -----	David GEFFRAY	Licence : 048611
Membre du Jury -----	Gaël FOURE	Licence : 420476
Commissaire technique responsable -	Christian BLANCHEMAIN	Licence : 047760
Responsable du chronométrage -----	Véronique NARVOR	Licence : 191631

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Championnat de France			voir règlement particulier	
National 450 cm3			spécifique	
Trophée des Champions	15 ans	60 ans	125 à 500 cm3	NCO/LUE/INTER - 40 euros
Trophée Club	15 ans	60 ans	125 à 500 cm3	NCO/LUE/INTER - 40 euros

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Mme Isabelle Coudert

Nombre de secouristes 12

Hôpital le plus proche Yves Le Foll

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 7 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site VALLEE DE DOUVENANT

Adresse SAINT-BRIEUC / LANGUEUX

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1780

Largeur minimum de la piste 6

Largeur de la grille 30

Longueur de la ligne droite de départ 95

Nombre d'OCP* 25 + 5

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 45

En manche : 45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 27/03/2024

MOTO CLUB BRIOCHIN

BRIENS MARTIAL

59 rue des sports

22590 PORDIC

VISA DE LA LIGUE

DATE: 28/03/2024

LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE DE BRETAGNE

18 rue Pierre de Coubertin - Brézillet

22440 BRIOCHIN

☎ 09 98 25 77

ligue.moto.bretagne@orange.fr

SIRET 319 357 264 00090 - APE 9312Z

VISA DE LA FFM

DATE: 07/05/2024

NUMÉRO: 24/0509



74 Avenue Parmentier

75011 PARIS

01 49 23 77 00

ffm@ffmoto.org

ffmoto.org

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : MOTO CLUB BRIOCHIN

DATE : 01 JUIN 2024

LIEU : DOUVENANT - SAINT BRIEUC



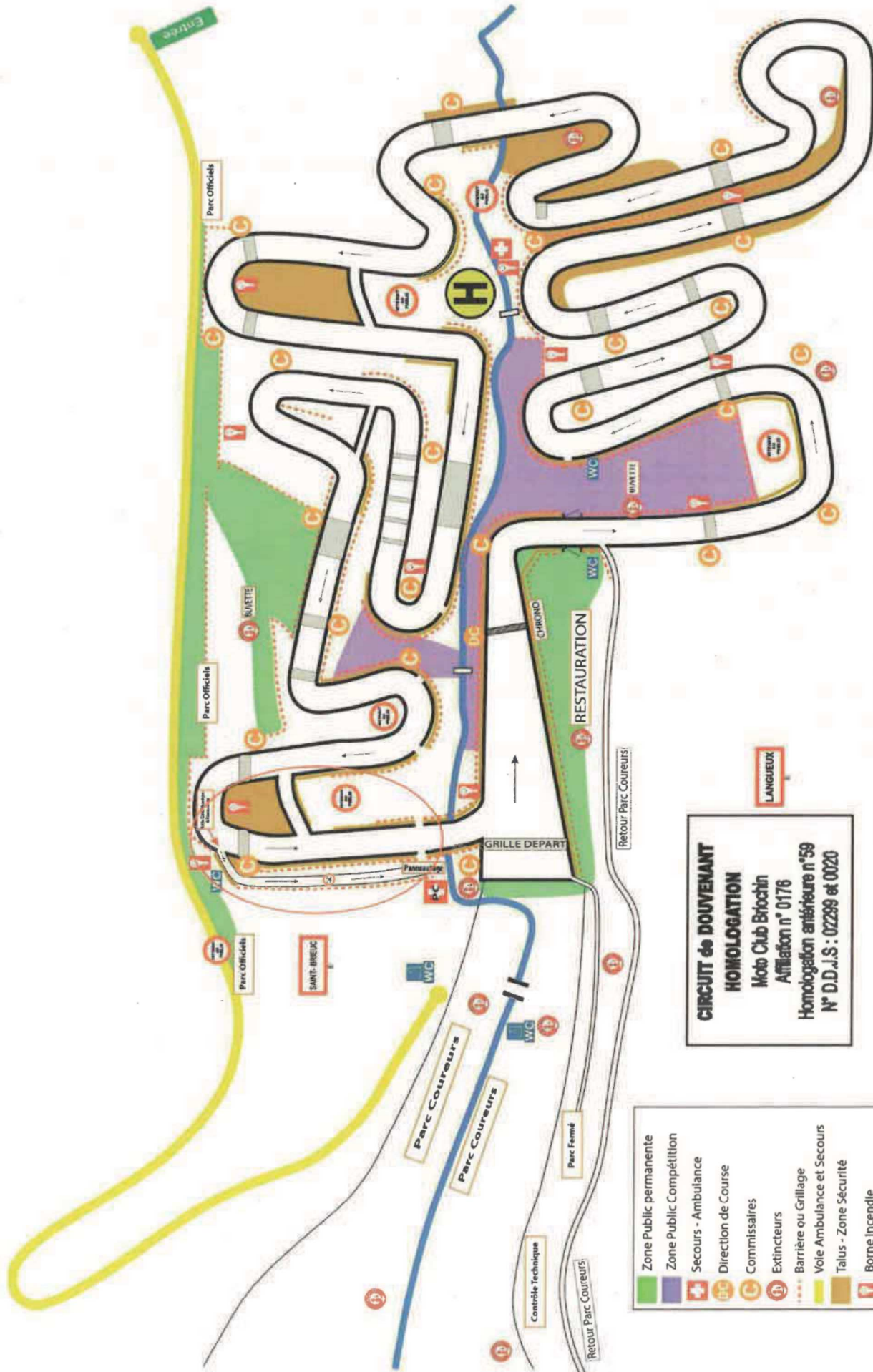
<i>HEURE DE DEBUT</i>	<i>HEURE DE FIN</i>	<i>DEROULEMENT</i>	<i>CATEGORIE (S)</i>	<i>DURÉE</i>
15 H 00	20 H 00	Contrôles administratifs		
15 H 00	20 H 00	Contrôles techniques		

MOTO-CLUB: MOTO CLUB BRIOCHIN

DATE: 02 JUIN 2024

LIEU: DOUVENANT - SAINT BRIEUC

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
8 H 00	8 H 45	Contrôles administratifs		
8 H 00	8 H 45	Contrôles techniques		
8 H 55	9 H 10	Essais Libres	TROPHEE CLUB	15 MIN
9 H 15	9 H 35	Essais Libres	CHPT DE FRANCE NATIONAL 450 CC	20 MIN
9 H 40	10 H 00	Essais Libres	TROPHEE DES CHAMPIONS	20 MIN
		Entracte		30 MIN
10 H 30	10 H 45	Essais Chronométrés	TROPHEE CLUB	15 MIN
10 H 50	10 H 55	Test de départs	CHPT DE FRANCE NATIONAL 450 CC	5 MIN
11 H 00	11 H 20	Essais Chronométrés	CHPT DE FRANCE NATIONAL 450 CC	20 MIN
11 H 30	11 H 50	Essais Chronométrés	TROPHEE DES CHAMPIONS	20 MIN
11 H 50	12 H 00	Test de départs	TROPHEE DES CHAMPIONS	10 MIN
		Repas		
13 H 45	14 H 05	Manche 1	TROPHEE CLUB	15 MIN + 1 T
14 H 10		Tour de reconnaissance	CHPT DE FRANCE NATIONAL 450 CC	
14 H 20	14 H 50	Manche 1	CHPT DE FRANCE NATIONAL 450 CC	25 MIN + 1 T
14 H 55		Tour de reconnaissance	TROPHEE DES CHAMPIONS	
15 H 05	15 H 30	Manche 1	TROPHEE DES CHAMPIONS	20 MIN + 1 T
		Entracte		15 MIN
15 H 45	16 H 05	Manche 2	TROPHEE CLUB	15 MIN + 1 T
16 H 10		Tour de reconnaissance	CHPT DE FRANCE NATIONAL 450 CC	
16 H 20	16 H 50	Manche 2	CHPT DE FRANCE NATIONAL 450 CC	25 MIN + 1 T
16 H 55	17 H 20	Manche 2	TROPHEE DES CHAMPIONS	20 MIN + 1 T
		Entracte		15 MIN
		Remise des Prix	CHPT DE FRANCE NATIONAL 450 CC	
17 H 35	17 H 55	Manche 3	TROPHEE CLUB	15 MIN + 1 T
18 H 00	18 H 25	Manche 3	TROPHEE DES CHAMPIONS	20 MIN + 1 T
		Remise des Prix		



- Zone Public permanente
- Zone Public Compétition
- Secours - Ambulance
- Direction de Course
- Commissaires
- Extincteurs
- Barrière ou Grillage
- Voie Ambulance et Secours
- Talus - Zone Sécurité
- Borne Incendie
- Interdit au Public
- Saut & Bosse

CIRCUIT de DOUVENANT
HOMOLOGATION
 Moto Club Briochin
 Affiliation n° 0176
 Homologation antérieure n°59
 N° D.D.J.S. : 02289 et 0020

CIRCUIT DE DOUVENANT (22) - MC BRIOCHIN - 2024

Le 12/02/2024

